

UN SIGNE FORT DU RAYONNEMENT DE L'ŒUVRE DE M. CHAMPAGNAT

450 vêtements de 1817 à 1840

Dans les Annales de l'institut (1840 § 657) rédigées en 1884-91, le F. Avit affirme qu'en 23 ans (1817-1840) « le pieux fondateur avait réuni 421 profès ou novices dont 92 lui avaient échappé [...] et 49 étaient partis pour le ciel ». Reconnaissant que « nous ne sommes pas en mesure d'en savoir exactement le nombre », il a situé dans une fourchette de 280 à 300¹ le nombre de Frères présents dans l'institut en juin 1840.

Il nous explique d'ailleurs comment il est parvenu à ces évaluations :

« Le registre des vêtements constate que, depuis le 2 janvier 1817 le vénéré Fondateur avait donné l'habit religieux à 401 novices. Mais [...] ce registre ne fut établi qu'en 1829 et le nom de ceux qui étaient déjà sortis n'y figure pas. Nous pouvons, sans sortir du vrai, élever à 421 le nombre des novices reçus à la vêture par le bon Père.

A l'heure actuelle nous n'accordons guère d'importance à ces données chiffrées qui nous paraissent banales. Mais c'est oublier que bien des projets de fondation de congrégations de Frères sous la Restauration ne parviendront guère à se développer ou même échoueront. Nous en avons un bon exemple avec les Frères de St Paul-Trois-Châteaux et de Viviers qui seront absorbés en 1842 et 1844 par un institut des Frères Maristes qui, en dépit de la mort récente de son fondateur, n'a rien perdu de son dynamisme. M. Champagnat a donc réussi non seulement à rassembler un grand nombre de disciples mais à en garder un nombre significatif dont le F. Avit nous a donné un compte chiffré dont il convient de vérifier la fiabilité. Par ailleurs, dans les Annales de l'institut, où il donne annuellement la liste des Frères ayant pris l'habit, il prétend s'être fondé sur un registre de vêtements qui ne semble plus exister actuellement. Je vais donc tenter ci-dessous de critiquer les totaux du F. Avit et confronter ses listes de vêtements aux registres de l'institut.

Quatre registres établis vers 1829

Le volume 3 de *Origines des Frères Maristes* (Rome 2011) contient les registres des prises d'habit (OFM3/docs. 497-505), des vœux temporaires (docs 569-574), des vœux perpétuels (docs. 575-580) et le registre mortuaire (docs.599-601). Voici ce qu'en dit le F. Avit (Annales 1829, § 97)

« Jusqu'à cette année, [1829] aucun registre n'avait été tenu pour constater les vêtements et l'émission des vœux. Pour combler cette lacune, le Père fit commencer trois registres : l'un pour les vêtements, l'autre pour les vœux temporaires et le troisième pour les vœux perpétuels. »

Quant à la manière de remplir ces registres elle paraît hautement fantaisiste :

« Chaque Frère était invité, au fur et à mesure qu'on le rencontrait, à écrire lui-même l'acte de sa vêture, de ses vœux temporaires ou de sa profession sur l'un de ces registres. Plusieurs défroqués n'étaient pas là² pour le faire. D'autres se contentèrent d'écrire l'acte constatant leur vêture et leurs vœux temporaires sur les registres respectifs³ et leurs noms ne figurent pas sur le registre des

¹ Il estime que, sans les défunts le nombre de Frères vivants devrait s'élever à 391 ce qui suppose qu'il évalue en fait le nombre des vêtements à 441 et celui des défunts à 50. Il fixe le nombre des Frères sortis de l'institut à 92, probablement parce qu'il a évalué d'abord le total des Frères à 299.

Voir dans Annales Tome 1 1840 § 299, la note de bas de page n° 81.

² Comprendre : n'étaient plus là. F. Avit estimera à 20 ceux qui ont quitté l'Institut avant 1829 (voir p. 316).

³ Expression maladroite : il veut sans doute dire que certains ont écrit sur le seul registre des vœux leur vêture et leurs vœux.

vêtures. Lorsque nos successeurs liront ces trois registres ils pourront y voir des brouillards⁴, d'autant plus que nul ordre chronologique n'y fut gardé. »

La date de l'ouverture des registres en 1829 est fort crédible car c'est le moment où Champagnat procède à une profonde structuration de la branche des Frères en introduisant la soutane cousue, les bas de drap et la nouvelle méthode de lecture, mesures qui vont d'ailleurs susciter une véritable cabale cette même année 1829. Cependant, avant ces registres officiels existaient certainement des listes ou des recueils de prises d'habit ou de vœux, que ces registres de 1829 devaient recueillir. Le registre mortuaire est d'ailleurs antérieur à 1829.

Le F. Avit souligne d'ailleurs que leur établissement ne suscite pas plus d'enthousiasme que les autres changements : les actes de vêtture et professions sont consignés en diverses occasions, peut-être au moment des retraites, et dans l'un ou l'autre registre. C'est pourquoi, avant 1829 le registre des vêtures contient très peu d'actes. Par exemple, la prise d'habit du F. Stanislas Fayol le 25 octobre 1822, n'est mentionnée que dans son procès-verbal de profession perpétuelle le 11 octobre 1826. Le F. Antoine Couturier (OFM3 p. 244) qui prononce ses vœux perpétuels le 11 octobre 1826, mentionne qu'il a été admis au noviciat le 1^o janvier 1819, et a pris l'habit le 15 août de la même année mais il n'a rien écrit dans le registre des prises d'habit. Et nous ne connaissons la date de prise d'habit d'un grand nombre de profès temporaires et perpétuels que par la mention de celle-ci dans le procès-verbal des vœux temporaires ou des vœux perpétuels, du moins jusqu'en 1833 car ensuite les procès-verbaux de vœux cessent de mentionner la date d'entrée et de prise d'habit. Et, à partir de 1836-38 le nombre des frères augmentant, les procès-verbaux individuels des divers registres sont remplacés par des listes collectives.

Les « brouillards » déplorés par le F. Avit sont donc relatifs car il est possible de situer bien des Frères entrés dans l'institut avant 1829, à condition de jongler avec les registres. Cependant le F. Avit a raison sur un point : beaucoup de Frères ont pris l'habit sans laisser aucune trace dans les registres, parce qu'ils sont sortis rapidement de l'institut. Mais il en est certainement qui, quoique restés plusieurs années dans l'institut, s'en sont allés sans laisser de trace, parce qu'ils n'ont jamais pris la peine de dresser le procès-verbal de leur engagement : prise d'habit ou même vœux temporaires. Assez fréquemment on ne connaît l'existence de certains Frères que grâce au registre mortuaire.

Comme je l'ai suggéré plus haut, le F. Avit lui-même n'est pas un modèle de clarté car, dans les Annales de l'institut il prétend utiliser un registre des vêtures contenant 401 prises d'habit. Mais le registre des vêtures dont nous disposons actuellement n'en donne que 352. Manifestement il a utilisé une autre source ou pus probablement d'autres sources. En attendant, c'est lui qui donne la liste la plus complète sur les prises d'habit de 1817 à 1840, son apport étant particulièrement précieux pour la période 1817-1828. J'ai établi un tableau comparatif des listes nominatives contenues dans les Annales et les registres que je placerai en annexe pour ne pas encombrer cet article. Je me contente du tableau-synthèse ci-dessous qui donne le nombre des prises d'habit annuelles dans les Annales, le registre des prises d'habit (P.H) des vœux temporaires (VT) et perpétuels (VP).

Année	Annales de l'institut	Registre P.H.	Registres VP et VT
1817-1821	9	0	5
1822	10 vêtures (§ 35)	0	4
1823	3 ⁵ (§ 36)	0	1
1824	4 (§ 76)	1	3
1825	10	2	13
1826	4 (§ 5)	0	3
1827	10 (§ 70)	1	13

⁴ Le mot « brouillard » est à prendre au sens propre de renseignement imprécis, peu fiable : mais aussi dans le sens un peu archaïque de « brouillon », c'est-à-dire d'esquisse appelant de nombreuses améliorations.

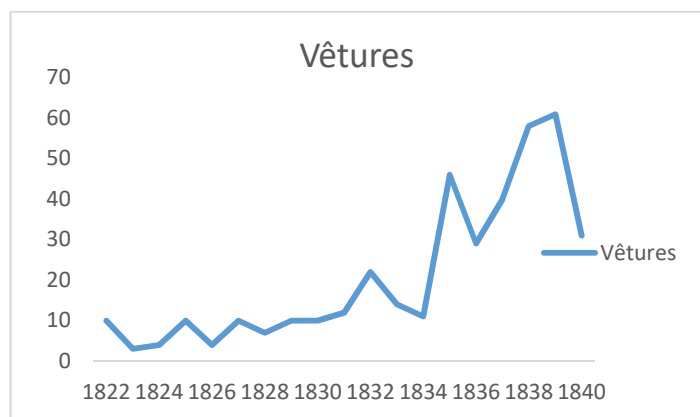
⁵ Le F. Avit suppose qu'il y a eu d'autres novices dont les noms n'ont pas été retenus.

1828	7 (§ 85)	2	8
Total 1817-1828	57	5	50
1829	10 (§ 99)	8	4
1830	10	9	7
1831	12	10	11
1832	22	25	21
1833	14	17	3 ⁶
Total 1829-1833	68	69	46
Total 1817-1833	125	74	96
1834	11	11 + 2 mélangés à l'année 1835	
1835	46	44	
1836	29	31 ⁷	
1837	40	40	
1838	58	58	
1839	17 + 22 + 22 = 61	22 + 22 ° 17 = 61	
1840	31 (Champagnat)	31	
Total 1834-1840	275	278	
Total général	401	352	

Il ressort de ce tableau que le chiffre de 401 prises d'habit présenté par le F. Avit vient de son propre compte établi année après année dans ses Annales. Le total du registre des prises d'habit est presque nul pour la période 1817-1828 mais si on tient compte des registres des vœux qui le complètent (5 + 50) on aboutit à un total voisin de 400 prises d'habit.

La progression du nombre de prises d'habit d'après le F. Avit

Nous savons que de 1817 à 1821 le recrutement des premiers Frères a été très difficile : à peine deux par an en moyenne. Ensuite, on observe un recrutement modeste mais relativement régulier de 1822 à 1834 qui donne un chiffre de 127 prises d'habit réparties sur 13 ans soit une moyenne de presque 10 vêtements annuels. C'est un beau résultat compte tenu des difficultés internes comme la construction de L'Hermitage, la maladie de Champagnat... et de la révolution de 1830. Mais il est certain qu'un assez grand nombre de prises d'habit n'ont pas été enregistrées et que la moyenne des prises d'habit est sous-évaluée. A partir de 1835 la congrégation connaît un recrutement massif : 265 vêtements en cinq ans et demi, soit environ 48 par an. C'est en grande partie un effet de la loi Guizot qui stimule le marché de l'éducation populaire et favorise les précurseurs en ce domaine, dont Champagnat est un représentant éminent. Ce succès est d'autant plus remarquable que le fondateur n'a pas encore obtenu sa reconnaissance légale.



Apport du registre mortuaire

⁶ Près ces trois p.v. le registre ne mentionne plus les vêtements.

⁷ Mais deux sont douteuses : pas de procès-verbal avec le nom

Le F. Avit sait que le chiffre de 401 prises d'habit est inférieur à la réalité et en évalue le total à 421 environ. Mais il ne fait pas allusion au Registre mortuaire (OFM3, doc. 599-600) peut-être ouvert dès 1825 par la mention du décès du F. Jean-Pierre Martinol enterré à Boulieu (Ardèche) le 29 mars. Ce registre nous donne 48 noms de Frères et novices décédés avant le 6 juin 1840, dont une trentaine ne figurent dans aucun autre registre. En revanche le F. Avit en a retenu 18 dans les listes des Annales. En tenant compte de la douzaine de décès non pris en compte par les Annales ni par les registres, il faut élever le total des prises d'habit certaines à environ 412 et donc le nombre probable à un peu plus de 430. Mais il existe un registre très antérieur à ceux de 1829 et aux Annales, dont le F. Avit ne semble pas s'être servi : le registre des Inscriptions commencé en 1822.

Le registre des inscriptions (OFM2/docs. 142-147)

C'est au moment où arrivent les postulants de la Loire en mars 1822 que Champagnat ouvre ce registre qui constitue une source indépendante des Annales et des registres. Il commence le 28 mars 1822, indiquant le jour de l'entrée au noviciat le nom du postulant, son lieu d'origine et les arrangements permettant de payer son séjour. Voici le texte de la première inscription : « 28 mars 1822. Claude Aubert de St Pal-en-Chalancon. A donné pour son noviciat 100 (F.) plus soixante francs pour son habit ». A partir d'avril 1825 les notes commencent à être normalisées. Par exemple : « 21 avril 1825. Jean Chomel, de Boulieu, âgé de quinze ans, entre dans la maison en qualité de novice⁸ ». Suivent les arrangements financiers ; et surtout, on trouve dans la marge son nom religieux : « F. Dosithée ». Grâce à ce nom religieux ajouté à de nombreuses notices nous savons que l'entrée dans la maison a été suivie d'une prise d'habit dont ce registre ne donne pas la date. Evidemment, sa fiabilité n'est que relative : les notes sont souvent confuses, des entrées ont été omises, de nombreux noms religieux n'ont pas été signalés. Malgré ces limites, ce registre est la source la plus authentique et la plus complète sur les entrées et les prises d'habit de 1822 à 1840.

Entrées au noviciat et prises d'habit dans le registre des inscriptions

Les résultats du tableau ci-dessous ne doivent pas être pris de manière trop absolue mais comme des ordres de grandeur à peu près fiables.

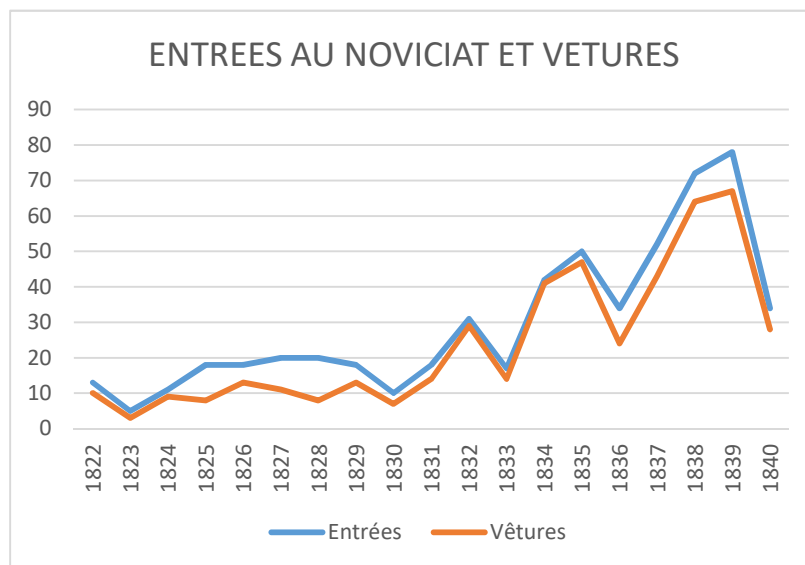
Années	Registre d'inscriptions Entrées au noviciat	Registre d'inscriptions. Prises d'habit (non datées)	Prises d'habit dans Annales et registres PH/VT/VP
1817-21 ⁹	12 ¹⁰	9	8
1822	13	10	10
1823	05	3	2
1824	11	9	5
1825	18	8	13
1826	18	13	4
1827	20	11	15
1828	20	8	10
1829	18	13	10
1830	10	7	10
Total 1817-30	145	92	87
1831	18	14	13
1832	31	29	25
1833	17	14	17
1834	42	41	11

⁸ Certains entrent comme pensionnaires. Je les ai exclus des statistiques.

⁹ Le registre n'évoque pas ces années mais je les place dans le tableau pour que les entrées de cette époque soient comptabilisées.

¹⁰ Les premiers Frères y compris quelques postulants signalés par le F. Avit.

1835	50	47	47
Total 1831-35	158	145	113
1836	34	24	29
1837	52	43	40
1838	72	64	57
1839	78	67	61
1840	34 ¹¹	28	31
Total 1836-40	270	226	218
Total 1817-1840	573	463	418



Si j'en crois le registre des inscriptions, de 1817 à sa mort le P. Champagnat aurait reçu au noviciat près de 600 jeunes gens ; et plus de 450 d'entre eux seraient parvenus à la prise d'habit. La différence entre le chiffre des entrées et celui des prises d'habit, qui s'élève à environ 110, (573 – 463) représenterait donc les sorties ou renvois dans le temps, en général court, entre l'entrée et la prise d'habit. Nous sommes donc très au-dessus des chiffres du F. Avit évaluant le total des prises d'habit à 401-421. Si nous

admettons le chiffre de 300 Frères encore présents à la mort de M. Champagnat, le taux de persévérance par rapport au total des entrées serait donc un peu supérieur à 50 % et le même taux par rapport aux prises d'habit, d'environ 65 %. Cette proportion d'environ un tiers de Frères sortis après leur prise d'habit entre 1817 et 1840 me paraît un peu optimiste mais en tout cas plus réaliste que celui du F. Avit, qui estimait que 92 Frères sur 401 soit « moins d'un quart » s'étaient retirés.

En somme, les calculs du F. Avit sous-évaluent le total des prises d'habit et l'ampleur des sorties et renvois. Quant au chiffre d'environ 460-470 vêtures est-il trop optimiste ? Je le considérerais comme l'hypothèse haute du nombre de prises d'habit, l'hypothèse basse étant un peu supérieure à celle du F. Avit : autour de 440.

Les dates des prises d'habit : un révélateur de l'histoire de l'institut

En parcourant les listes des prises d'habit j'ai eu l'attention attirée par des variations étonnantes entre le nombre d'entrées au noviciat et celui des vêtures. Ce phénomène est particulièrement net en l'année 1834 où je note 42 entrées au noviciat mais seulement 11 prises d'habit effectives cette année-là. Pour étudier plus amplement le phénomène j'ai donc établi ci-dessous un tableau rapide des dates de prises d'habit à partir des registres.

J'ai réparti les prises d'habit par trimestre, un temps fréquent entre l'entrée au noviciat et la prise d'habit. Les dates sont données en commençant par le mois. Ainsi le 03/20 signifie le 20 mars. Le chiffre entre parenthèses indique pour certaines dates le nombre de références trouvées dans les registres. Mais ce comptage n'est qu'indicatif et ne prétend pas être complet.

Année	Janvier-	Avril-juin	Juillet-	Octobre-	Total
-------	----------	------------	----------	----------	-------

¹¹ La dernière vêture de 1840, postérieure à la mort de Champagnat n'est pas prise en compte.

	mars		septembre	décembre	annuel
1817	03/30 (2)				1
1818					
1819			08/15 09/08		2
1820					
1821					
1822				10/25	1
1823				10/11 10/20 11/01	3
1824	03/25			10/22	2
1825	03/25	04/03	08/03	10/18	4
1826				10/11 12/02 12/25	3
1827	03/25	04/22	08/15	10/14 10/18/ 10/26	6
1828	03/25	05/25 (Pentecôte)	09/08	10/08	4
1829			08/15 09/08 09/24	10/ ?	4
1830	01/18 03/25 (7)	06/27	08/15 ???	10/09	4
1831	02/02		08/15	10/02 (4) 11/01	4
1832	01/01 (5) 03/25 (6)		08/15 (4)	10/07(9) 12/02	5
1833	02/02 (4)	06/14 (4) (Sacré-Cœur)	09/08 (3)	10/06 12/08 (6)	5
1834	02/02 (2)	04/07	07/13 (9)		3
1835	01/06 (19) 03/25 (21)	05/28 (3)	07/26 (14)	12/20 (2)	5
1836	03/25 (10)		07/03 (13)	10/23 (6)	3
1837	01/03 (8)	04/03 (11)l 06/21 (2)	08/15 (8)	10/29 (11)	5
1838	01/01(15)	05/13(12)	08/15 (16)	12/08 (15)	4
1839	02/02 (22)	04/08 (22)	08/15 (17)		3
1840	01/06 (13) 02/02 (6) 03/25 (12)	Décès de Champagnat 06/06/1840			3

Ainsi, en 23 ans se seraient déroulées environ 73 vêtues. Un grand nombre sont liées à des fêtes liturgiques fixes : La Circoncision le 1^o janvier, L'Epiphanie le 6 janvier, la chaire de St Pierre le 18 janvier, la Présentation de Jésus le 2 février, L'Annonciation le 25 mars, L'Assomption le 15 août, la Nativité de Marie le 8 septembre, l'Immaculée-Conception le 8 décembre. D'autres vêtues sont liées au cycle pascal. Ainsi le 25 mai 1828 est, cette année-là, date de la Pentecôte. Cependant le grand nombre de vêtues en octobre montre qu'un autre facteur intervient : la retraite annuelle à la fin de laquelle ont lieu vêtues et professions.

En année normale il y a entre trois et cinq vêtues : plus ou moins une par trimestre. Mais des

événements peuvent modifier sérieusement le nombre et la disposition des vêtements. Le cas paraît évident en 1826, moment de la maladie de M. Champagnat et du conflit entre les Frères et M. Courveille : alors que quatre vêtements s'étaient échelonnés régulièrement l'année précédente les trois vêtements de 1826 ont lieu tout en fin d'année : la première en octobre et les deux autres en décembre. En 1829 il n'y a pas de vêture avant le 15 août : serait-ce un effet de la révolte des bas de drap ? En 1830, la révolution de la fin juillet a-t-elle empêché les vêtements du 15 août ? Le F. Jean-Baptiste (Vie, ch. 17 p. 180) affirme que ce jour-là le P. Champagnat a donné l'habit « à quelques postulants qui se trouvaient au postulat » ce qu'à l'archevêché on aurait considéré comme un acte audacieux et admirable. Mais je n'ai pas trouvé trace de cette vêture dans les registres et il ne semble pas qu'il y ait eu de vêture le 8 septembre. Seule la vêture d'octobre est attestée. Bien plus tard, en octobre 1839 l'élection du F. François remplace le déroulement de la prise d'habit traditionnelle qui sera reportée à l'Epiphanie 1840. Et la maladie de Champagnat a sans doute précipité les vêtements suivants le 2 février et le 25 mars car la tradition veut qu'elles se déroulent en présence du Fondateur.

Le problème des prises d'habit de 1834.

Il n'est donc pas trop difficile, en général, d'expliquer les dates et la fréquence des prises d'habit. Seule l'absence de vêture en octobre 1834 m'a posé un problème car il s'agit d'une époque complexe. En 1833 l'archevêché a fait pression sur un Champagnat qui ne parvient pas à obtenir son autorisation légale, afin qu'il s'affilie aux Clercs de Saint Viateur¹². Mais au début de 1834 ce projet de fusion est abandonné. Il y a aussi la loi Guizot du 28 juin 1833 qui pose deux problèmes graves : l'obligation du brevet pour les maîtres d'école et la dispense du service militaire (Annales de l'institut, 1834, § 2). Champagnat reprend donc ses démarches en vue de l'approbation légale mais n'entreprend pas de nouveau voyage à Paris.

La cause la plus probable de l'absence de vêture en octobre 1834, c'est la tentative d'approbation de la S.M. à Rome. Le P. Colin, accompagné des P. Chanel et Bourdin est parti à Rome le 29 août 1833 pour obtenir la reconnaissance de la Société de Marie en quatre branches. Mais les autorités romaines n'apprécient guère un projet si compliqué. Le P. Colin rentre de Rome en février 1834 (OM1/doc. 306-307), sachant qu'il va falloir présenter un nouveau projet. Mais il est relativement optimiste et espère un bref d'encouragement après quelques semaines d'attente. Comme celui-ci tarde à venir parce que l'administration pontificale est en pleine restructuration¹³ à l'été 1834 les Maristes s'inquiètent et le 13 août 1834 J.C. Colin écrit au cardinal Odescalchi nouveau préfet de la congrégation des Evêques et Réguliers pour lui rappeler la cause des Maristes (OM1/doc. 317) C'est peut-être dans ce contexte d'attente anxieuse qu'il faudrait situer la circulaire du 10 août 1834 (Circulaires, T. 1 p. 4) dans laquelle le P. Champagnat déclare aux Frères : « Nous nous proposons de partir sous peu pour Rome¹⁴ : il faut que toute la Société contribue au bon succès par la prière et un redoublement de ferveur ». Dans les Lettres de Champagnat cette circulaire a été placée en 1833, la date 1834 étant considérée comme une erreur, cette circulaire paraissait annoncer le départ imminent du P. Colin et de ses compagnons à la fin d'août 1833. Personnellement je ne crois guère à une erreur de date car un nouveau voyage à Rome a pu être envisagé en 1834, les Maristes ayant besoin de connaître les causes du silence romain, sans compter leur désir de présenter un projet de Société plus acceptable pour les autorités romaines.

A l'automne 1834 l'affaire de l'approbation romaine paraît avoir semé une grande

¹² Voir la vie chapitre 18 (p. 192). Le F. Jean-Baptiste est très critique envers « M. P. » et lui attribue des manoeuvres qui viennent plus probablement de M. Cholleton qui n'estime guère Champagnat.

¹³ Sur cette affaire très embrouillée voir particulièrement OM1/ p. 681-693.

¹⁴ Ce « nous » ne signifie pas nécessairement que le P. Champagnat aurait fait partie du nouveau groupe mais il ne l'exclut pas.

effervescence chez les Pères Maristes comme le montre la lettre du Colin à M. Champagnat le 10 octobre qui le prie avec une extrême insistance de venir à la retraite des Pères Maristes qui commence le 15 : « Je désire fort que vous y veniez ; je crois même qu'il est nécessaire que vous vous y trouviez » (OM1/ doc. 325). Comme cette convocation inopinée arrive au moment de la retraite annuelle des Frères, l'hypothèse la plus vraisemblable est que la prise d'habit a été reportée, peut-être en raison d'un nouveau projet de voyage à Rome et en tout cas d'un départ à Belley précipité. C'est sans doute autour du 20 octobre, après la retraite que la stratégie vis-à-vis de Rome a été redéfinie et qu'un projet de voyage aurait été abandonné. Il est néanmoins un peu étonnant que la vêtue de rattrapage ait eu lieu seulement en janvier 1835, comme si l'hypothèse d'une absence prolongée avait empêché de procéder plus tôt à une vêtue.

En tout cas, cet exemple illustre le fait que Champagnat demeure un acteur important de la structuration de la SM. au moment où elle établit son centre dans le diocèse de Lyon et où elle se heurte aux réticences des autorités romaines. L'idée d'un voyage de Champagnat à Rome paraît alors d'autant plus vraisemblable que la difficulté porte essentiellement sur les branches annexes de la Société, celle des Frères étant de loin la plus importante. L'examen des prises d'habit rappelle donc que Champagnat a été davantage mêlé qu'on ne le croit aux tractations de la S.M. avec Rome.

Il reste que l'essentiel de notre dossier est d'ordre quantitatif : Champagnat a accueilli dans son noviciat près de 600 jeunes gens dont plus ou moins 450 ont reçu l'habit. Cela donne une bonne idée du rayonnement de son œuvre, dont le F. Avit nous avait déjà fourni un aperçu légèrement sous-estimé.

Prises d'habit et professions perpétuelles

Au fond, ce grand nombre de prises d'habit et un nombre total de 280 à 300 Frères au moment de la mort de Champagnat, est moins important que celui des profès perpétuels qui constitue un excellent test de la capacité du Fondateur à garder ses disciples. En octobre 1836, 70 Frères renouvellent ou prononcent publiquement pour la première fois leurs vœux perpétuels. Ils seront 26 de plus en 1837 et 27 en 1838. Leur moyenne d'âge à la profession est d'environ 28 ans. Evidemment la mort ou des sorties de la congrégation auront réduit ce nombre. Il s'élève à environ 110 en octobre 1839 au moment où 92 de ces « profès¹⁵ » élisent le F. François comme directeur général. Ils constituent donc le noyau minoritaire mais solide d'une œuvre dont environ 200 novices et profès temporaires forment une périphérie plus ou moins homogène.

L'aspect quantitatif de la question des prises d'habit débouche donc sur des ouvertures d'ordre qualitatif. Par exemple il est évident que prendre l'habit bleu en 1820 ne signifie pas la même chose que prendre la soutane en 1829 ou en 1836. Et d'ailleurs, comment se déroulait la prise d'habit ? Et quel type d'engagement y était prononcé ? En particulier, y avait-il un lien entre la prise d'habit et la « promesse » dont les sources nous parlent comme d'une anticipation des vœux, sans que nous sachions quand elle était prononcée et par qui. Ce sera le sujet d'un autre article.

F. André Lanfrey septembre 2019

¹⁵ Les autres sont en Océanie ou n'ont pu venir.